

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 juillet 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 18 Contre : Abstentions : 5
Date d'affichage		
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le		

L'an deux mille vingt-six, le 02 Juillet à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 26 Juin 2026, sous la présidence de Monsieur Bernard DOREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DOREY Bernard, M. DARROUX Jean-François, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, M. DUFOUR Jean-Michel, M. LOUBET René, Mme PICCIN Colette, M. LAPISSE Michel, M. GENSAC Christian, M. PAILLART Vincent, Mme GROSJEAN Véronique, Mme LUCANTE Sandrine, Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, M. MENDEZ Jean, Mme ADDA Fatma, M. LECHIGUERO André, Mme RONCERAY Sandrine, Mme CLAVE Laëtitia.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :
Mme MAYNAU-VERBANAZ Nina à M. FORGUES Gérard, M. PUGNETTI Christophe à M. DARROUX Jean-François, Mme TROUETTE Corinne à Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, Mme DOUAT Karine à Mme GROSJEAN Véronique et Mme OCHOA Sonia à Mme DUBOSQ Dominique.

Madame Fatma ADDA est désignée secrétaire de séance.

2026.06.01 – PROJET D'ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives au fonctionnement du Conseil municipal et notamment son article L. 2121-8 qui prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 1 000 habitants de se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant l'installation du Conseil municipal, soit avant le 20 septembre 2026 ;

Considérant que le projet de règlement intérieur a fait l'objet d'un travail préparatoire approfondi au sein de la commission ad hoc spécialement constituée à cet effet par délibération du 30 mars 2026 et réunie le 21 mai 2026 ;

Cette commission a procédé à l'examen des différentes dispositions relatives à l'organisation des séances, aux droits des élus, aux modalités de convocation, de tenue des débats, de vote, ainsi qu'aux conditions d'information des conseillers municipaux et aux propositions de modifications des membres de ladite commission ;

Considérant que le projet de règlement intérieur élaboré par la commission ad hoc a été communiqué aux membres du Conseil municipal préalablement à la présente séance ;

Considérant les remarques effectuées par Mme ADDA, M. LECHIGUERO et Mme CLAVE ;

Considérant que ces remarques seront étudiées à la prochaine commission ad hoc et soumis au vote du conseil pour être insérées dans le règlement intérieur par voie d'avenant ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (dont 5 abstentions), a décidé :

- D'adopter le règlement intérieur du Conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération ;
- De préciser que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption par le Conseil municipal ;
- De dire que le règlement intérieur pourra être modifié ultérieurement par délibération du Conseil municipal dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- D'abroger, le cas échéant, le règlement intérieur antérieur en vigueur.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 032-213202567-20260702-DCM2026_06_01-DE

5 LOW

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gers. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.lestribunaux.fr.

Extrait certifié conforme.

La Secrétaire,

Fatma ADDA



Fait à MIRANDE, le 3 juillet 2026

Le Maire,
Bernard DOREY



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM2026_06_01
Objet :	Délibération portant projet d'adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-07-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2 - Fonctionnement des assemblées
Identifiant unique :	032-213202567-20260702-DCM2026_06_01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier :		
032-213202567-20260702-DCM2026_06_01-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	115.4 Ko
Nom original : 20260601 Projet d'adoption du RI.pdf		
Nom métier :		
99_DE-032-213202567-20260702-DCM2026_06_01-DE-1-1_1.pdf		
Annexe (Rapport de présentation)	application/pdf	815.4 Ko
Nom original : R.I. conseil municipal amendé par la Commission.pdf		
Nom métier :		
21_RP-032-213202567-20260702-DCM2026_06_01-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 juillet 2026 à 11h01min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 juillet 2026 à 11h07min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 juillet 2026 à 11h08min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 juillet 2026 à 11h08min21s	Reçu par le MI le 2026-07-15

